

www.e-rara.ch

Histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent

L' histoire des découvertes, des conquêtes, et des établissemens des Hollandois, des Danois et des François dans les Indes orientales ...

Arkstée & Merkus.

A Amsterdam, MDCCLXIV [1764]

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 6906: 22

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-27493>

Section XXIV. Histoire du commerce & de l' etat de la compagnie au Japon.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien - von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material - from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes - des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelnformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

Histoire du Commerce & de l'Etat de la Compagnie au Japon. De quelle maniere les Facteurs, les Officiers & les Matelots sont confinés durant leur séjour, pendant qu'ils trafiquent avec les Japonois, & qu'ils préparent leurs cargaisons. Immense produit de ce Commerce, & comment on en dispose à Batavia.

SECTION
XXIV.
Commerce
du Japon.
Troisième
Chef au
Japon.

LE troisième Chef réside au Japon: c'est toujours un premier Marchand, assisté dans ses fonctions par quelques Ecrivains. Le profit que la Compagnie tiroit autrefois de cet Etablissement étoit considérable, puisqu'il alloit à quatrevingt ou cent pour cent; mais depuis il a fort baissé, & selon quelques Auteurs il est réduit à huit ou dix pour cent. Cette diminution doit être attribuée aux Chinois, qui ont commencé il y a quelques années à acheter toutes sortes de marchandises à Canton, pour les envoyer de-là au Japon. On dit même qu'ils se sont engagés de livrer aux Japonois les marchandises au même prix que les Hollandois. A quoi il faut ajouter que les Japonois taxent eux-mêmes les marchandises des Hollandois (a). Peut-être l'idée de cet usage a-t-elle été suggérée aux Japonois par les Chinois, qui furent traités autrefois à Batavia de la même maniere. Le Gouverneur-Général *Van Zwol* fit taxer toutes les marchandises des Chinois & celles de la Compagnie qu'on donnoit en échange. Les Chinois regarderent cela comme une grande injustice, ils se plainquirent de cette nouveauté à leur Souverain, & les choses allerent si loin que le Commerce entre les deux Nations fut interdit jusqu'à la mort de M. *Van Zwol*. Son successeur, M. *Zwaerdekrone*, suivant d'autres principes, mit les choses sur l'ancien pied, & rétablit la liberté du Commerce entre les Chinois & la Compagnie (b). On eut bien de la peine, à force de sollicitations de parvenir au même point au Japon. Cependant le Commerce fut remis sur l'ancien pied. Mais peu de tems après la Cour donna un nouvel Edit bien plus défavantageux, on fixa la quantité de marchandises que les Hollandois pourroient apporter annuellement: c'est-à-dire, qu'on leur laissa la liberté de vendre & d'acheter, mais seulement jusqu'à la concurrence d'une certaine somme. Ils firent là-dessus de nouvelles remontrances: elles ne furent pas tout-à-fait inutiles, mais elles ne firent pourtant pas révoquer ce fâcheux Edit (c) (*).

II

(a) Mém. du Dr. *Garcin*.

p. 202, 203.

(b) Expédition de trois Vaisseaux, T. II.

(c) *Charlevoix*, Hist. du Japon. T. V. p. 409.

là (1). Il y a cependant des exceptions pour ce qui regarde les épiceries & les mines d'or; quand on a eu des preuves bien claires plusieurs ont perdu leur bien, & il en a coûté même la vie à d'autres, sans que cela ait intimidé leurs successeurs; il se pourroit pourtant bien que les mines d'or rapportent plus à la Compagnie qu'on ne le croit communément, n'y ayant point de Corps de Marchands plus porté à se plaindre, & moins disposé à se vanter (2).

(*) Un Auteur digne de foi nous apprend que l'origine de la querelle entre les Japonois &

(1) Voyages p. 303-312. (2) Rapport véritable fait aux Etats-Généraux par *Daniel Bravens*.

Il n'y a point de Pays aux Indes Orientales où les Hollandois ayent si peu d'autorité, & où leur Etablissement soit si petit qu'au Japon. Ils n'y possèdent qu'une petite Isle, où ils ont fait bâtir quelques magasins pour leurs marchandises, & quelques maisons pour ceux qui sont au service de la Compagnie. Mais cette Isle est comme une prison, & ceux qui y demeurent sont comme relegués, ne leur étant pas seulement permis de passer le pont qui joint l'Isle à la ville de *Nangazaki*. La seule ombre de liberté qu'on leur laisse, c'est que le Chef Hollandois, accompagné de deux ou trois personnes, va tous les ans en qualité d'Ambassadeur à la Cour de l'Empereur, pour y renouveler le Traité d'Amitié & de Commerce qui subsiste entre ce Prince & la Compagnie. La principale raison, à ce que l'on prétend, pourquoi les Japonois accordent si peu de liberté aux Hollandois, c'est que ces derniers se sont souvent trop familiarisés avec leurs femmes; mais la véritable est un soupçon bien fondé, que les Hollandois auroient envie de s'établir par la force, ce dont ils ont donné plus d'une fois des marques, la dernière fois il y a déjà bien des années, mais il y a de l'apparence que l'on s'en souviendra toujours (a).

Voici le fait. M. *Caron* Chef des Hollandois au Japon étoit homme de grande capacité, & qui dans plusieurs voyages qu'il avoit fait à la Cour s'étoit insinué dans les bonnes grâces de l'Empereur, en l'entretenant de l'état des affaires de l'Europe, pour lequel ce Monarque & généralement tous les Empereurs Japonois ont beaucoup de curiosité. Ayant eu occasion par-là d'avoir de fréquentes audiences de l'Empereur, il compta assez sur son crédit, pour demander à ce Prince la permission de bâtir dans l'Isle où étoit leur Comptoir une maison pour le compte de ses Maîtres, ce que l'Empereur lui accorda. On jeta les fondemens du Bâtiment & on y travailla avec tant de diligence, qu'on en fit un Château fortifié plutôt qu'une maison. Les Japonois, qui n'entendent rien aux fortifications, ne se doutèrent point de la tromperie, & le laissèrent finir tranquillement. M. *Caron* donna alors avis au Général & au Conseil de Batavia de l'état des choses.

(a) *Hamilton*, Vol. II. p. 202, 203.

& les Hollandois, qui tourna si fort au préjudice de ces derniers, vint d'une pique d'un Ministre-d'Etat pour un chose si singulière qu'elle mérite d'être rapportée. Ce Ministre Japonois s'appelloit *Mino-Sama*, & étoit Favori de l'Empereur. Il crut qu'il feroit plaisir à son Maître, s'il mettoit dans le Temple où est la sépulture de la Famille Impériale, une grande lampe à l'Européenne. Il fit donc prier le Directeur Hollandois de faire venir en toute diligence une pareille lampe; celui-ci en écrivit sur le champ à Batavia, d'où on l'expédia par le premier Vaisseau. Mais les Gouverneurs du Port, auxquels on n'avoit rien communiqué des intentions du premier Ministre, la mirent sur la liste des présens destinés à l'Empereur. *Mino-Sama* crut que cette disposition avoit été suggérée par le Directeur, dans le dessein de faire sa cour à Sa Majesté Impériale; & sans autre information il conçut une haine mortelle contre toute la Nation Hollandoise, & l'inspira à toute sa famille. Ceux-ci lui ayant succédé dans le Ministère tourmentèrent les Hollandois pendant plusieurs années par de continuel Edits, qui ne paroissent respirer que le bien de l'Empire, & un grand zèle pour l'avantage public, par la manière dont ils étoient tournés, bien-que le ressentiment & la vengeance particulière les eussent dictés (1).

(1) *Charlevoix*, Hist. du Japon. T. V. p. 406, 407.

SECTION
XXIV.
Commerce
du Japon.

choses, demandant qu'on lui envoyât par les premiers Vaisseaux quelques piéces de canon dans des tonneaux bien bourrés de coton, munis de cercles de fer, & bien fermés, en y joignant quelques tonneaux de la même fabrique remplis d'épicerie. Quand les Vaisseaux furent arrivés on se mit à les décharger, mais en roulant les tonneaux il y en eut un où il y avoit un canon de fonte qui se défonça, ce qui découvrit la meche. Cet incident arrêta le Commerce jusqu'à ce qu'on eut reçu les ordres de l'Empereur. Ce Prince conçut alors une fort mauvaise opinion des Hollandois & de tous ceux qui étoient à leur service. Il ne jugea pas cependant à-propos d'interdire le Commerce, mais il fit défendre, sous peine de vie, à tous les Hollandois de sortir de l'Isle, & ordonna à M. Caron de se rendre à Jedo, pour y rendre compte de sa conduite. Quand il fut arrivé, & que l'Empereur lui reprocha qu'il avoit abusé de sa bonté, il n'eut rien à repliquer; & pour sa peine on lui tira la barbe poil après poil, on lui mit un habit & un bonnet de fol, & dans cet état on l'exposa à la risée du peuple par toutes les rues de la ville, après quoi on le renvoya au Comptoir Hollandois, avec ordre de s'en retourner par le premier Vaisseau qui partiroit pour Batavia. Cette relation de sa disgrâce, & de la démolition des Magazins des Hollandois, paroît plus vraisemblable que celle qu'on trouve ailleurs (a); c'est aussi ce qui explique mieux le mauvais accueil qu'on fit à Caron à son retour à Batavia, qui l'engagea à quitter le service de la Compagnie Hollandoise, pour passer à celui du Roi de France, dont nous avons déjà dit un mot, & dont nous aurons à parler avec plus d'étendue dans la suite (*).

Gouvernement
du Japon.

Le Gouvernement du Japon est tout-à-fait despotique, & comme c'est l'ordinaire dans les Gouvernemens absolus, les premiers Ministres tant qu'ils sont en faveur gouvernent souverainement sous le nom de leur Maître; c'est ce qui fait qu'il est très-difficile, sinon impossible, d'obtenir le redressement des griefs que l'on a contre eux, ni réparation de leurs injustices, sur-tout quand les plaignans sont des étrangers. Les Ministres Japonois ont leurs maxi-

(a) Recueil des Voyages au Nord, T. III. p. 246.

(*) Suivant d'autres Relations le Directeur Hollandois s'attira la haine des Japonois par son procédé haut & fier, les Ministres ne pouvant souffrir l'orgueil dans un Marchand, qui n'étoit qu'un Serviteur d'autres Marchands. Ces mêmes Relations disent, que les Edifices de *Firando* furent démolis, parcequ'on avoit gravé sur le frontispice l'année de la naissance de notre Sauveur, & que l'on prit occasion de-là de transporter le Comptoir des Hollandois dans l'Isle de *Desima* (1). Mais la Relation que nous avons donnée dans le texte, qui est du Capitaine *Hamilton*, homme curieux & qui a trouvé moyen de déterrer aux Indes bien des anecdotes, cette Relation, dis-je, est beaucoup plus vraisemblable, parcequ'on y apperçoit un motif raisonnable de la sévérité & de la défiance des Japonois; au-lieu que suivant les autres Relations, les Japonois furent choqués de la force des édifices Hollandois, sans qu'on en assigne de raison; & ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que ceux-ci avouent, qu'au premier ordre de l'Empereur ils travaillèrent eux-mêmes à les démolir; ce qui fut, disent-ils, un bonheur pour eux, puisque sans cela le Commissaire qui leur lut les ordres de l'Empereur avoit des Soldats prêts à les tailler en piéces, s'ils avoient fait la moindre difficulté (2).

(1) Récit Historique de la démolition d'une Forteresse &c. construite à *Firando* dans le Japon &c. Rec. des Voy. au Nord, T. III. p. 246.

(2) *Ibid.*, p. 252.

maximes d'Etat comme ceux des autres Nations, & ceux ont qui négocié avec eux conviennent qu'ils ne manquent ni de génie ni de pénétration. On ne regardera pas comme une objection fondée, que depuis cent-cinquante ans que les Hollandois sont établis ici, ils n'ont pu rien apprendre de bien certain de l'étendue de l'Empire, & de la situation des affaires: cela prouve seulement que le secret passe chez les Japonois pour l'ame de la Politique; bien-que leurs Ministres ne manquent ni de bon-sens, ni de savoir, ni de politesse, la demangeaison de parler de leurs affaires, & de donner plus de lumieres que ne le demandent les motifs qui les font agir, n'est point leur foible (*), sans cela nous ne serions pas aussi peu instruits sur cet article que nous le sommes, nonobstant tant de Descriptions & de Relations des Isles du Japon qui ont paru en différentes Langues, où l'on ne trouve que très-peu de chose qui puisse satisfaire (a).

SECTION
XXIV.
Commerce
du Japon.

Il est vrai que l'on fait certainement que les Pays qui sont sous la domination de l'Empereur sont d'une vaste étendue & très-fertiles, enforte, qu'excepté la Chine, il n'y a pas de Pays au Monde où l'on trouve en plus grande abondance tout ce qui est nécessaire à la vie. D'ailleurs il y a quantité de marchandises précieuses, & de manufactures curieuses. Les Arts & les Sciences fleurissent dans l'Empire suivant le goût de la Nation, enforte que les habitans ne manquent de rien pour la commodité de la vie, ni même pour entretenir le luxe & la magnificence, qui brillent partout dans leurs édifices, leurs habits & leurs équipages, & dans tout ce qui sert à la distinction du rang parmi les hommes, ainsi que tous les Voyageurs en conviennent (b). Cela n'empêche pas qu'il n'y regne un ordre admirable, & une discipline très-exacte, ce qui vient de la sévérité des Loix & de la rigueur avec laquelle on les fait observer, sans quoi il ne seroit peut-être pas

Abondance qui
regne dans
l'Empire.

(a) Relat. du Japon par Caron, Rec. des Voyag. au Nord. T. III. (b) Kämpfer, Tavernier, Charlin, Caron, Charlevoix.

(*). Il n'y a pas de Pays au Monde où l'on fasse plus valoir & où l'on entende mieux la raison d'Etat qu'au Japon. comme ils seroit aisé de le prouver par une multitude de Faits, d'Ordres, de Sentences, & d'autres Pièces autentiques, que les Missionnaires & quelques Ecrivains Hollandois ont publiées: ces piéces sont d'un stile élevé & ampoulé, mais en même tems clair & énergique, qui ne permet pas de douter à ceux qui les lisent que les mesures sur lesquelles elles sont fondées, ont été prises par de profonds Politiques, qui ne sont point embarrassés de colorer par des prétextes spécieux l'usage violent qu'ils font de leur autorité, sans laisser pénétrer le secret de leurs Conseils, ni divulguer ce qu'ils pensent de maniere à donner occasion aux Etrangers de se mêler de leurs affaires. Leur conduite envers les Ambassadeurs de Macao, le Vaisseau sur lequel ils renvoyerent leurs propres gens, leurs réponses aux Ambassadeurs de Jean IV. Roi de Portugal, & la maniere dont ils ont fait retomber sur les Hollandois les rigueurs que ceux-ci leur ont suggérées contre les autres Nations, en sont des preuves claires & incontestables; car si l'on en excepte la hauteur & l'insolence qui suit naturellement le pouvoir arbitraire dans tous les Pays, on ne voit rien de barbare dans leurs procédés, ou au moins rien de plus absurde ou de plus choquant que dans les Manifestes qu'on publie en Europe, pour donner un air d'équité aux plus criantes injustices (1).

(1) Voy. les exemples auxquels on renvoie en divers endroits de cette Histoire.

SECTION pas possible de contenir dans les bornes du devoir le nombre presque infini
XXIV. d'habitans de ces Isles (a).

Commerce
du Japon.

Caractere
des Japo-
nois.

A l'égard du caractère & du génie des Japonois, il vaut mieux s'en faire quelque idée sur des faits, que d'adopter implicitement ce qu'en disent les Auteurs, qui se contredisent souvent, desorte qu'il n'y a pas beaucoup de fonds à faire sur leurs récits. Sur l'article de la Religion le Peuple, comme par-tout ailleurs, est porté à la superstition, & les gens éclairés & de qualité tombent plutôt dans l'extrémité opposée : car pour ce qui est des persécutions contre la Religion Chrétienne, & des précautions qu'ils prennent pour l'empêcher de rentrer dans l'Empire, ce sont moins les effets d'un zele de Religion, que ceux de la Politique qui leur fait haïr le Christianisme, haine qui a vraisemblablement pris sa source dans la conduite des Missionnaires Portugais & Espagnols, & dans l'usage qu'ils ont fait du pouvoir qu'ils avoient sur leurs prosélytes. On n'a aucun lieu de douter que les Japonois n'ayent beaucoup de capacité dans les Affaires Civiles, puisqu'ils ont parmi eux des Professions savantes de tout ordre, & chez la Noblesse & les Personnes de la premiere qualité on fait grand cas du mérite. On voit par les ouvrages du Japon combien les Artisans y sont ingénieux. Tous ceux qui ont parlé de cette Nation en général conviennent qu'elle est fiere, hardie, vive, courageuse, & capable de grandes actions; l'excès de ces qualités indique suffisamment quels sont ses vices (b) (*).

Quant

(a) Hist. du Japon, T. I. Ch. 7. du Livre Préliminaire. (b) Rec. de Voy. au Nord, T. III. p. 126.

(*) Ceux qui se donneront la peine de lire les Relations particulieres de ces Isles & de leurs habitans, ou les Recueils dans lesquels on en trouve la substance, y verront que les Nobles & les Gens de qualité parmi les Japonois se distinguent par un jugement solide, une véritable grandeur d'ame, & un noble mépris pour les dangers & la mort. Ils vivent d'une façon convenable à leur rang; leurs maisons, leurs équipages, & leurs recreations indiquent la délicatesse de leur goût, quelque grandes que soient les dépenses: avec cela ils ne sont nullement esclaves de ces marques extérieures de grandeur, puisque dans un revers de fortune, ou d'une disgrâce à la Cour, ils supportent leur pauvreté avec un courage, qui fait qu'on a pour eux le même respect que dans le temps de leur prospérité (1). Toutes les terres sont bien cultivées; l'industrie du Peuple paroît par la grande abondance de denrées pour la vie, & leur sagesse dans le choix des lieux les plus convenables de leur Pays & de leur climat pour la production de chaque chose. Les Rivieres, les Bayes, les Golpes sont remplis de batteaux, de barques, de chaloupes & autres petits bâtimens; car depuis que le Commerce étranger a été défendu, il ne leur est pas permis de bâtir de grands Vaisseaux propres & commodes. Toutes leurs manufactures, leur porcelaine, leurs ouvrages vernissés, leurs foyeries, leurs gravures & leur papier, sont d'une beauté parfaite. En un mot ils sont le revers des Chinois; comme ceux-ci se vantent de leur phlegme que rien n'est capable de troubler, & qui n'est dans le fond que l'amour de leur intérêt, la passion dominante des Japonois est le point-d'honneur, sur lequel ils sont plus chatouilleux que Nation du monde, & comme les Chinois se distinguent par leur procédé bas, faux, fourbe, double & artificieux, les Japonois sont hauts, fiers, soupçonneux, prompts & vindicatifs (2).

(1) Caron, Relat. de l'Empire du Japon.

(2) Charlevoix, Hist. du Japon. T. I. Livre Préliminaire Ch. VII.

Quant au Commerce on convient généralement que le gros de la Nation y a beaucoup de penchant, enforte que dans les villages comme dans les grandes villes chaque maison particuliere est une boutique pour l'un ou l'autre trafic, tellement que l'on n'a pas mal rencontré en appellant les Japonois une Nation de Boutiquiers. Cela n'empêche pas que les Personnes de qualité & les Gens de lettres n'ayent beaucoup de mépris pour le Commerce, sur ce principe que le desir du gain est une source de tromperies, & doit par conséquent enfanter bien des vices: pour en prévenir les mauvaises conséquences ils ont recours au remede le plus commun parmi eux, qui font des Loix séveres & sanguinaires; comme on les exécute sans miséricorde elles ont sans-doute été fort efficaces, bien-qu'elles n'ayent pas entièrement déraciné le desir de les éluder, & de profiter de la foiblesse, de l'inexpérience & des besoins des hommes. Il est vrai que sur cet article il n'y a pas de Peuple plus adroit; on prétend qu'en fait d'Arithmétique & de l'Art de tenir des Comptes ils surpassent même les Italiens, qui ont donné des leçons à toutes les autres Nations de l'Europe (a). Ce que nous avons dit jusqu'ici ne regarde que le Commerce de l'intérieur du Pays; nous allons dire un mot de celui qu'ils ont eu, & qu'ils ont encore avec celles des Nations étrangères que leur Gouvernement tolere aujourd'hui, & qu'il encourageoit autrefois (*).

SECTION
XXIV.
Commerce
du Japon.

Les Japonois sont
naturellement
adonnés au
Commerce.

Les Japonois faisoient autrefois Commerce généralement avec tous les Peuples de l'Orient, dont ils recevoient les marchandises, & chez lesquels ils portoient les leurs: & il est au moins très-vraisemblable, sinon certain, que le Gouvernement seroit assez porté à permettre le Commerce avec toutes les Nations, s'il n'étoit retenu par ces deux considérations politiques. La premiere est l'appréhension de voir la Religion du Pays insultée, ce qui par un faux zele étoit assez ordinaire lorsqu'il y avoit des Chrétiens au Japon. La seconde est l'aversion pour toute innovation dans les coutumes

Autrefois
le Commerce
du Japon étoit
permis à
toutes les
Nations.

(a) Rec. de Voy. au Nord, T. III. p. 139.

(*) Suivant les anciennes & fondamentales maximes de l'Empire, il n'y a aucuns droits ou impôts quels qu'ils soient sur les marchandises qui entrent ou qui sortent, on ne prend aussi rien pour le service de l'Empereur au préjudice du trafic intérieur, chacun jouit du produit de ses effets & des fruits de son travail. Mais pour empêcher les particuliers de se tromper réciproquement, les poids & les mesures sont réglées par Autorité Publique, & il y a au bout de chaque rue une aune de fer, afin que si quelqu'un soupçonne de la fraude, il puisse la découvrir sur le champ, & s'il y en a il n'y va pas moins que de la vie pour le délinquant; les fraudes plus graves se punissent non seulement en la personne du coupable, mais sur toute sa famille, afin de servir d'exemple à ses voisins. Les Politiques Japonois disent, pour justifier cette rigueur, que là où il y a beaucoup de Marchands, il faut des Loix séveres pour les obliger à la probité, & qu'un petit nombre d'exécutions rigoureuses est l'unique moyen d'en prévenir un grand nombre (1). Les grands payemens se font en bourses d'or, scellées par un Officier de l'Empereur, & tant que la bourse & le cachet demeurent entiers, elles passent sans scrupule de main en main, sans les ouvrir, & sans compter les pieces qui y sont, quoique quelques-unes de ces bourses contiennent la valeur de cinq-cens & même de mille Livres sterling (2).

(1) Mém. du Japon. (2) Tavernier, Caron, Charlevoix.

SECTION
XXIV.
Commerce
du Japon.

mes établies, dont ils appréhendent les plus fâcheuses suites. Dans les commencemens que les Hollandois furent établis au Japon, le premier Ministre dit à leur Ambassadeur. „ Nous ne blâmons point vos coutumes, ni ne condamnons votre façon de vivre, mais nous sommes résolus de nous en tenir à la nôtre; nous connoissons bien les avantages du système de Gouvernement établi parmi nous, & nous ne voulons pas courir les risques d'un changement; nous savons de plus que les grandes révolutions arrivent imperceptiblement & par degrés, ainsi nous sommes résolus de guérir la demangeaison d'innover par la verge du châtement (a).” C'est sur cette maxime qu'est fondée la Loi qui interdit à tout Japonois la liberté de sortir de son Pays, & s'il en sort il ne doit jamais y retourner. Avant cette défense ils trafiquoient à la Chine, à Siam, aux Philippines & aux Molucques, mais aujourd'hui, autant qu'il nous est connu, ils ne font aucun Commerce au dehors (b) (*).

Etat pré-
sent du
Commerce
au Japon.

Ces Observations générales nous mettront en état de donner une idée juste du Commerce tant envié que les Hollandois font encore au Japon; bien-qu'ils n'y aient point de concurrens Européens, les Chinois ont la permission d'y porter pour six-cens-mille taëls de marchandises annuellement. Les Siamois y envoient aussi deux ou trois Vaisseaux par an, il en vient autant de Camboye; mais on croit généralement que ce sont les Chinois établis dans ces Pays-là, qui y sont intéressés: si l'on ajoute à cela les habitans des Isles *Liqueios*, qui font aussi quelque Commerce au Japon, nous pouvons assurer que nous avons nommé tous ceux qui y ont part (c). Il y a très-grande apparence que la défiance qui depuis si longtems a pris le

(a) *Charlevoix*, Hist. du Japon. T. II. p. 130. Voyag. au Nord, T. III. p. 130.
134, 135. in 4to.

(c) *Mém. du Japon*, p. 128.

(b) *Mémoires du Dr. Garcin*. Recueil de

(*). Suivant quelques Relations, qu'on dit tenir des Japonois mêmes, la première cause de cette défense fut un acte de vengeance de l'Empereur de la Chine, qui ayant eu beaucoup de peine à réduire une poignée de Japonois, qui s'étoient soulevés dans une de ses villes, chassa de ses Etats tous ceux de cette Nation, & défendit tout Commerce avec le Japon. La Cour du Japon prit cette affaire tellement à cœur, qu'elle résolut d'ôter à toutes les Puissances le moyen de lui faire un pareil affront, dont elle ne savoit comment se venger (1). *M. Caron* donne de tout autres raisons de la défense, sur l'autorité des Ecrivains Hollandois: ces raisons sont, qu'ils croient qu'il y va de l'honneur de la Nation de l'exposer dans les Pays étrangers pour avoir de quoi subsister; qu'il leur importe d'empêcher qu'on ne fasse quelque transport d'armes hors du Pays, chose dont ils sont fort jaloux; qu'ils craignent que les Japonois, en traitant avec les Etrangers, n'apportent dans le Pays la Religion & les opinions des Chrétiens (2). Mais, comme nous l'avons insinué plus haut, quelques-uns croient que les suggestions des Hollandois y ont beaucoup contribué, animés du violent désir de demeurer seuls maîtres du Commerce du Japon (3). Mais ils ont été trompés par la politique raffinée des Ministres Japonois, ce qui a donné lieu à un mot fort connu dans les Indes: „ Le Hollandois est fin & rusé, mais le Japonois „ l'est davantage (4).”

(1) *Hamilton's Account of the East Indies*, Vol. II. p. 300, 301.
(2) *Rec. de Voy. au Nord*. T. III. p. 130; 131.

(3) *Hamilton*, ubi sup.

(4) *Expédition de trois Vaisseaux*, T. II. p. 205.

le dessus dans l'esprit des Ministres du Japon, les porteroit à exclure quelques-uns de ces Négocians, s'ils n'appréhendoient quelques inconvéniens : quoi qu'il en soit, ils leur rendent le Commerce si difficile, & les chagrinent tellement, qu'il n'y a que les gros gains que l'on fait sur les marchandises du Japon, qui puissent engager quelque Nation que ce soit à se soumettre à leurs réglemens. Mais s'il est vrai que les Hollandois gagnent par an cinq-cens-mille Livres sterling, sans compter, comme quelques-uns le croient, le gain des particuliers, on rend aisément raison de leur conduite. Nous allons expliquer ce qui regarde ce Commerce aussi clairement & aussi succinctement qu'il nous sera possible, en avertissant préalablement que les Mémoires que nous avons pu nous procurer ne vont que jusqu'à l'année 1740; & il se pourroit qu'on eût fait de nouveaux Réglemens depuis, car nos Mémoires diffèrent à divers égards des Relations que l'on regardoit comme les plus exactes & les plus authentiques avant cette époque.

Autrefois les Hollandois envoyoit tous les ans quatre Vaisseaux de Batavia au Japon, mais aujourd'hui ils n'en envoient que deux, qui sont environ de trente à quarante piéces de canon, assez mal armés; parcequ'il n'y a que peu ou point à craindre dans ces mers, & pour ne pas donner d'ombrage aux Japonois, qui voient d'un oeil soupçonneux de fort gros Vaisseaux sur leurs Côtes. Ces Vaisseaux sont chargés des marchandises d'Europe & des Indes, qui sont de débit au Japon; tels sont les draps d'Angleterre & de Hollande, toutes sortes de camelots, des brocards d'or & d'argent, de riches étoffes de soie de toutes couleurs, de la soie crue, du coton crud & filé, des tapis, du plomb, de l'acier, du sucre raffiné, toutes sortes d'épiceries, du maroquin, des peaux de cerf, dont on porte une prodigieuse quantité, & environ la moitié autant de peaux de bœuf (a). Les Vaisseaux partent ordinairement à la mi-Juin, & la première Terre où ils relâchent, est d'ordinaire l'Isle de *Poltimon*, qui est à deux degrés cinq minutes de Latitude Septentrionale. Ils y prennent de l'eau & d'autres rafraîchissemens, & poursuivent leur voyage pour le Japon, où ils arrivent au mois d'Août; & trouvant tout prêt, leurs marchandises sont bientôt déchargées, mises dans leurs magasins, assorties & en état d'être exposées en vente. On avertit les Marchands du Pays, & on leur donne la liste des marchandises que les Vaisseaux ont apportées; tout est fini à la fin d'Octobre, les Vaisseaux sont prêts pour le départ en Novembre, & les Japonois ne manquent pas de les presser de mettre à la voile (b) (*). Les Hollan-

SECTION
XXIV.
Commerce
du Japon.

En quel
tems &
avec quelle
charge les
Vaisseaux
Hollan-
dois vont
au Japon.

(a) Mém. sur le Commerce des Hollandois. (b) *Schouten*, T. II. p. m. 118.
p. 179. Mém. du Dr. *Garcin*.

(*) Les Mariniers Hollandois comptent qu'il y a de Batavia au Japon sept-cens-cinquante lieues; ce voyage est fort dangereux à cause des tempêtes auxquelles ils sont exposés dans toutes les saisons; & ils ont perdu plus de Vaisseaux en allant au Japon ou en revenant, que dans tout le reste des Indes. C'est ce que semble contredire une remarque qui se trouve souvent dans les Journaux, que les meilleurs voyages sont ceux de Siam, de la Chine, du Japon, de Beugale, de Coromandel, de Surate, & de Perse; & les plus mauvais ceux de Java, de Macassar, d'Amboine, de Banda & de Ternate (1).
Mais

(1) Voy. de *De Graaf*, p. 358.

SECTION
XXIV.
Commerce
du Japon.

Descrip-
tion de
l'Isle de
Desima.

landois étoient autrefois établis dans l'Isle de *Firando*; celle où ils sont à-présent s'appelle *Desima*, & a été élevée par art en 1635 pour y confiner d'abord les Portugais. On prétend généralement que les Hollandois leur attirèrent cette disgrâce par leurs intrigues: si le fait est vrai ils en ont été justement punis (a).

Cette Isle est un quarré oblong; elle est jointe à la ville de Nangazaqui par un pont de pierre, au bout duquel il y a un pont-levis de bois; au bout du pont du côté de la ville, il y a un bon Corps de garde, où l'on fait sentinelle jour & nuit. Devant le pont du même côté, il y a une espee de pilier de pierre, où l'on affiche les Edits de l'Empereur, & les Ordonnances des Gouverneurs. A quelques pas de l'Isle on a planté dans la mer treize poteaux fort élevés, pour marquer aux Vaisseaux Hollandois l'endroit où ils doivent mouiller, sans approcher de plus près de la ville. Toute l'Isle est environnée de planches de sapin médiocrement exhaussées. Sa plus grande longueur ne va pas au-delà de deux-cens-quarante pas, sa largeur n'est nulle part de plus de quatrevingt-deux pas. Une vue assez large regne d'un bout à l'autre, il y a des maisons ou pour mieux dire des huttes des deux côtés; elles ont deux étages, dont le plus bas sert de magasin, & les Hollandois logent dans le second. Il y a une maison assez convenable pour le Directeur Japonois du Commerce, qui y vient quand les Vaisseaux arrivent; une autre avec un jardin pour le Magistrat Japonois, qui y réside toujours: car dans les grandes villes du Japon chaque rue a son Officier, qu'on appelle *Otona*; & les Japonois ne considèrent *Desima* que comme une rue de Nangazaqui, qui a par conséquent son *Otona* comme les autres. Une autre preuve qu'elle n'appartient pas aux Hollandois, mais aux gens du Pays, c'est qu'ils payent une fort grosse rente annuelle aux héritiers de ceux qui firent bâtir ces maisons de bois, quand on confina les Portugais dans cet endroit. Il est aisé de comprendre par cette description, que cette Isle ne produit rien, quand même les Hollandois auroient la liberté d'y planter, qu'ils n'ont point: on leur fournit tous les jours les vivres nécessaires, qu'ils payent bien cher à ceux qui en ont le monopole (b).

Règlemens
pénibles
auxquels
les Hollan-
dois sont
soumis.

Les Hollandois qui résident dans l'Isle sont rarement plus de quarante-cinq, & les Japonois les obligent de changer tous les ans le Chef ou le Di-
rec-

(a) Tavernier, Chardin, Caron. (b) Kämpfer, L. IV. Ch. 5.

Mais leur pensée est, que dans les premiers ils ont occasion de gagner de l'argent, & non dans les autres. Pour la peine, le risque & la fatigue, celui du Japon l'emporte sur les autres, d'autant plus qu'on passe d'un climat fort chaud dans un climat très-froid. Nous remarquerons ici, que dans le tems que les Hollandois envoient tous les ans quatre, cinq ou six Vaisseaux au Japon, ils aspirerent fort à découvrir un passage par le Nord-Est; s'ils y avoient réussi, ils auroient pu aller de Hollande au Japon, & du Japon en Hollande, en moins de tems qu'il n'en faut pour faire le voyage de Hollande à Batavia. Mais quand le Commerce du Japon a commencé à décheoir, & qu'ils n'ont pu envoyer plus que deux Vaisseaux, ils ont envisagé la découverte de ce passage sous un tout autre point de vue, & bien loin de travailler à le découvrir ils ont représenté la chose comme impraticable (2).

(1) Dûc, préliminaire à la tête du Recueil des Voyages au Nord.

recteur: il est vrai qu'au bout de deux ans le même peut revenir, desorte que trois personnes ont ordinairement ce poste par tour: l'un qui réside actuellement, un autre en chemin pour le relever, & le troisieme à Batavia, en attendant que ses deux années soient expirées. Nonobstant toutes les peines que les Hollandois se sont données pour rendre le lieu de leur demeure commode, c'est toujours un assez defagréable séjour, & qui ne ressemble en rien à leurs autres Etablissmens des Indes. Ils font encore fort gênés pour ajouter quelque chose à leurs maisons ou magazins, ou aux petits quais qui servent pour décharger leurs marchandises; car ils ne peuvent ni bâtir ni faire le moindre changement, sans avoir présenté une requête avec le plan de ceux qu'ils veulent faire à l'*Otona*, qui l'envoie au Gouverneur, & il se passe quelquefois un an avant que l'on obtienne la permission, & alors même on nomme un Inspecteur pour avoir l'œil, afin qu'on ne fasse rien au-delà du plan. Telle est la gêne où sont ceux qui restent dans la Factorie Hollandoise au Japon, desorte qu'ils menent une vie fort defagréable, & que leur condition ne vaut gueres mieux que s'ils étoient tout ce tems-là en prison, & dans une prison assez étroite, où ils sont exposés à bien des inconvéniens, & ont très-peu de récréations. Voyons à-présent de quelle maniere on traite les nouveaux venus à l'arrivée de leurs Vaisseaux; mais il faut savoir auparavant, que les Vaisseaux qu'on envoie au Japon ne doivent avoir aucune figure à la poupe, parceque les Japonois ayant remarqué que les Hollandois n'ont point d'images, se font mis dans l'esprit que les figures qu'ils voyoient aux Vaisseaux n'y étoient que pour se moquer de leurs Idoles, desorte qu'ils les ont défendues comme insultant à leur Religion (a).

Aussitôt que les Vaisseaux sont arrivés dans le Port, le Gouverneur envoie plusieurs Bateaux remplis de Japonois, qui enlèvent le canon, la poudre, toutes les armes & les ancres de réserve, & les mettent en lieu de sûreté. Les équipages sont renfermés dans l'Isle comme ceux du Comptoir; ils ont cependant la permission d'aller à la ville, mais seulement quatre à la fois. Les Japonois qui ont la direction du Commerce, taxent les marchandises des Hollandois, de même que celles qu'ils reçoivent en échange, & ils reglent le tems & la maniere de la vente comme il leur plait. Il est vrai que les Hollandois ont la permission d'envoyer leur Directeur, avec deux ou trois personnes, à Jedo à la Cour de l'Empereur; mais ils voyagent sous la conduite d'une Escorte de Japonois, qui ne leur laissent point la liberté de s'écarter de leur route, ni de rendre visite à de grands Seigneurs. Ils sont autant & plus gênés pendant le court séjour qu'ils font à Jedo, où ils n'ont gueres d'autre affaire que de remettre leurs présens à l'Empereur, aux Princes & aux Grands de la Cour, pour renouveler le Traité de Commerce; & comme c'est-là une simple formalité, cela est bientôt expédié: pendant tout leur séjour ils ont une Garde, & à leur retour ils ont encore une Escorte (b). De toutes les restrictions mises à leur Commerce, il n'en est point

SECTION
XXIV.
Commerce
du Japon.

Comment
les Vais-
seaux sont
reçus à
leur arri-
vée.

(a) *Kämpfer, Caron, Charlevoix, Caron.*

(b) *Voy. Kämpfer & Mémoires du Dr. Garcin.*

SECTION
XXIV.
Commerce
du Japon.

point qui ait plus chagriné les Hollandois, que de voir la quantité de leurs marchandises limitée à la valeur de trois-cens-quatrevingt-mille Taëls, ou cent-trente-mille Livres sterling. Ils s'en plainquirent amèrement aux Officiers, & enfin à l'Empereur lui-même. Les Japonois en agirent avec eux fort adroitement dans cette occasion; ils leur dirent qu'ils savoient bien que c'étoit un grief; leur donnerent à entendre que ce qu'ils faisoient ne venoit d'aucun principe de défiance, ni manque d'égard pour eux, mais uniquement pour justifier une pareille limitation pour les Chinois, parce que le nombre de leurs Jonques se multiplioit d'année en année; & que comme il y avoit souvent des Tartares parmi eux, ils ne pouvoient s'empêcher de soupçonner quelque autre dessein que celui de gagner de l'argent; mais que pour ne pas s'exposer à l'inconvénient qu'ils cherchoient à éviter, ils jugeoient nécessaire de limiter les Hollandois aussi bien que les Chinois (a), pour ôter à ces derniers tout sujet de plainte (*).

Nouveau
Règlement
de la Com-
pagnie.

Ils promirent que ce Règlement ne s'exécutoit pas à la rigueur, de maniere qu'il ne feroit gueres de peine aux Hollandois; & l'on dit que les Japonois ont tenu parole sur cet article; car en mettant à part leurs coutumes particulieres, & l'attachement opiniâtre qu'ils y ont, il n'est pas de Nation plus juste, plus raisonnable, & même plus civile envers les étrangers. La Compagnie prit occasion de ce nouveau trait de politique des Japonois pour faire un nouveau règlement touchant ses propres affaires,

&

(a) Mém. sur le Commerce des Hollandois, p. 255, 256.

(*) La subtilité & la pénétration des Ministres Japonois paroît suffisamment par la maniere dont ils ont quelquefois répondu aux Hollandois, quand ceux-ci ont fait de fortes remontrances pour obtenir une entiere liberté de Commerce: „ Dans quelle vue, di-
„ soient les Ministres Japonois, sollicitez-vous cela comme une grace? Vous voyez que
„ tous les ans il vous reste une partie de vos marchandises sur les bras, & vous vous
„ plaignez que vous ne gagnez point sur celles que vous vendez: si donc on vous ren-
„ doit ce que vous appelez vos privileges, cela ne serviroit qu'à remplir vos magasins,
„ à diminuer le prix de vos marchandises, & au-lieu d'un petit gain vous exposer à une
„ grosse perte après un long & dangereux voyage. Si donc nous ne vous rétablissions
„ pas dans la jouissance de ces privileges, ce n'est point par un manque d'égards & d'affec-
„ tion, mais par un principe tout opposé: c'est dans l'appréhension que vous ne foyez
„ dégoûtés par vos pertes, & que vous ne renonciez absolument à ce Commerce." Les
Hollandois auroient pu aisément répondre, en avouant qu'ils passioient déjà la valeur pré-
crite, que les marchandises qui restent dans leurs magasins se débitent clandestinement,
& qu'ils trouvoient aisément les moyens de placer des cargaisons le double & le triple plus
considérables que celles qu'ils envoient (1). Mais comme ce sont-là des choses dont ils
n'oseroient parler, bien que les Ministres Japonois ne les ignorent peut-être pas tout-à-
fait, ils se trouvent réduits à reconnoître par leur silence que les raisons de ces Ministres
sont sans réplique. Tout le mystere est, que le Gouvernement du Japon est porté à lais-
ser à ses Sujets la liberté du Commerce étranger, autant qu'il est compatible avec leur sû-
reté; qu'il sent que ce Commerce ne pourroit subsister si les Hollandois étoient exclus,
à cause que la Compagnie étant puissante sur mer pourroit couper la communication entre
la Chine & le Japon; au-lieu que tant qu'ils ont cette petite part au Commerce, qu'on
leur laisse encore, elle suffit pour répondre aux vues du Gouvernement Japonois, & em-
pêche que les choses n'en viennent à de fâcheuses extrémités.

(1) Mém. du Dr. Garcin.

& un règlement très-sage. Elle comprenoit bien que ceux qui s'établissent dans les Indes ne le font pas pour faire des observations sur l'Histoire Naturelle, mais pour faire fortune; que les gens prennent de grandes peines pour se procurer du repos & de l'aïse dans la suite, & que la navigation dans les mers du Japon est si périlleuse, qu'il n'est que juste que les Matelots mêmes puissent faire un gain considérable. Ces raisons engagerent à régler le Commerce du Japon sur le pied suivant: on envoie pour trois-cens-mille taëls de marchandises pour le compte de la Compagnie, & les autres quatre-vingt-mille sont repartis entre les particuliers dans la proportion suivante; quarante-mille pour le Gouverneur-Général & le Conseil de Batavia; dix-mille pour le nouveau Chef ou Directeur qui va au Japon; huit-mille pour le Directeur qui en part, & vingt-mille pour les Officiers & les Mariniers, de sorte que chaque Capitaine a pour son compte onze-cens taëls, & chaque Matelot vingt. S'il y en a qui n'ayent pas d'argent pour se fournir de marchandises, on leur en avance sur leurs gages, ou on leur permet de disposer de leur portion & de s'en accommoder avec des gens plus riches. C'est ainsi que chacun est intéressé au Commerce pour lequel on l'emploie, & trouve son intérêt particulier à s'acquitter fidèlement de son devoir (a) (*).

Quand la vente des marchandises est faite, & que le vent est bon pour s'en retourner, on leur rend leur canon, leurs voiles, leurs ancres, leurs armes & tout ce qu'on leur a enlevé, après quoi ils sont obligés de partir sans délai. A leur retour ils touchent encore vers la fin de Décembre à l'Isle de *Poltimon*, où l'on embarque tout l'or à bord d'un seul Vaisseau, qui fait voile directement pour Batavia, pendant que les autres vont à Malacca, où l'on assortit les marchandises pour les envoyer dans les divers Comptoirs, après quoi les Vaisseaux s'en retournent à Batavia. On convient que le Commerce du Japon est fort déchu de ce qu'il étoit; il est vrai encore qu'on y fait de fréquentes pertes; avec tout cela il ne laisse pas d'être fort considérable; de sorte que suivant le compte le plus exact, il produit annuellement à la Compagnie cinq millions de florins, outre le profit qu'elle fait sur les marchandises du Japon qu'elle débite dans toutes les Indes, qui peut-être va au-delà; à quoi il faut ajouter celui qu'elle fait en Europe sur les marchandises qu'elle prend en échange de celles du Japon.

SECTION
XXIV.
Commerce
du Japon.

Ce Commerce est
toujours
très-lucratif.

(a) Mémoires du Dr. *Garcin*.

(*) Tout cet article est fort différent de ce que rapporte *Kempfer* (*Hist. du Japon* L. IV. Ch. 8.) 1. Suivant cet Auteur ce n'est pas la Compagnie qui a fait ce Règlement en faveur des particuliers, c'est le Gouvernement de Nangazaqui. 2. La somme totale ne monte qu'à trois-cens-mille taëls. 3. Il n'y en a que deux-cens-soixante-mille pour la Compagnie, & quarante-mille pour les particuliers. 4. Ces quarante mille sont partagés de la manière suivante. Le Directeur qui est au Japon, dix-mille; le nouveau sept-mille, son Commis six-mille; les Capitaines, les Marchands, les Commis & les autres personnes qui sont venus à bord des Vaisseaux chacun à proportion qu'ils sont dans les bonnes grâces des Japonois qui ont la direction du Commerce, & des Interpretes de cette Nation, qui ont droit aussi dans le partage de cette somme. Il faut que les choses ayent changé depuis le temps de *Kempfer*, si les Mémoires que nos Auteurs citent sont fidèles. REM. DU TRAD.

SECTION XXIV. Enfin il faut se souvenir que les Hollandois ne perdent pas de vue le rétablissement de leurs anciens privileges, & même l'exclusion des Chinois, si cela est possible (a) (*).

Commerce
du Japon.

SECTION XXV.

SECTION
XXV.

Résidens de Cheribon, de Siam & de Mocha &c. Succincte Description des Résidences de Cheribon dans l'Isle de Java, dans le Royaume de Siam, & à Mocha en Arabie. La Compagnie a retiré ses Comptoirs de l'Isle de Borneo, & ne s'intéresse gueres au Commerce de la Chine.

Résident de Cheribon.

NOUS devons parler à-présent des Officiers du dernier ordre, qui ont la direction des affaires dans les autres Etablissmens de la Compagnie. Il y en a trois qui n'ont que la qualité de *Résidens*, qu'on donne aussi à tous

(a) *Jançon*, Etat présent des Provinces-Unies, T. I. p. 380, 381.

(*) Un Auteur, que nous avons fréquemment cité, assure que le Commerce des particuliers que la Compagnie permet au Japon, produit souvent un profit prodigieux, & bien au-delà de ce qu'il devoit, suivant la proportion établie. Il rapporte, par exemple, qu'en l'année 1683, au retour des Vaisseaux du Japon à Batavia, un M. *Kansseis*, qui avoit fait le voyage, prit la liberté de dire à M. *Speelman*, alors Directeur-Général, *Nos gens ont fait cette année leurs affaires particulières au Japon très-bien, & j'ose dire que leurs retours sont plus grands que ceux de la Compagnie.* A quoi le Directeur répondit d'un ton brusque: *Taisez-vous, Faquin; qui est-ce vous demande rien touchant le Commerce du Japon?* Mais, continue notre Auteur, on jugea que M. *Kansseis* avoit raison, puisqu'après qu'on eut débarqué ce qui appartenoit aux particuliers, le Vaisseau s'éleva de trois pieds & demi sur l'eau, ce qui montre la place que ces marchandises occupoient (1). Le même Voyageur ajoute qu'en 1686 les Japonois firent malheureusement des découvertes fâcheuses à l'égard de ce Commerce des particuliers, & que dix-neuf Interpretes ou Courtiers eurent la tête tranchée, seize eurent le ventre ouvert, & quatre furent mis en croix. C'étoient tous des Japonois, mais leurs complices Hollandois ne demeurèrent pas tout-à-fait impunis, deux Marchands ayant souffert une longue prison. M. *André Kleyer* alors Directeur, & quelques autres, furent bannis pour jamais de l'Empire, & toutes les marchandises appartenant à des particuliers dans les magazins furent confisquées. Le Gouvernement déclara en même tems qu'il n'attribuoit point ces malversations à la Compagnie, & que par cette raison il ne touchoit à rien de ce qui étoit à elle (2). Mais en supposant que le Commerce des particuliers n'excede pas ce qu'il doit, on compte qu'il monte environ à vingt-cinq-mille Livres sterling par an; & comme la moitié de cette somme revient au Gouverneur-Général & aux Conseillers de Batavia, c'est une augmentation considérable de leurs appointemens. Mais dans le fond la Compagnie est-elle blâmable? Que ce soit Commerce particulier ou public, tous les profits se rendent enfin en Hollande, comme dans leur centre; l'envie d'y porter leurs richesses fait souhaitter à tous ceux que en ont acquis, d'y retourner: ainsi, à tout prendre, la Compagnie est très-excusable, si en perdant quelque chose elle contribue à l'avantage de la Patrie. Elle pourroit peut-être gagner davantage en usant de plus de rigueur, mais alors les habitans de Hollande gagneroient moins, & le remede seroit par conséquent pire que le mal (3).

(1) Voy. de *De Graaf*, p. 306.

(2) *Ibid.* p. 305.

(3) Mémoires du *Dr. Garcia*.